

**Sujet de Finale**

**Licence 2 – Droit pénal**

**Edition 2015-2016**

**Vendredi 15 avril 2016**

**Ministère Public c/ Edouard Snaudaine**

Les cheveux en bataille, le teint pâle, une barbe naissante et un regard déterminé derrière de fines lunettes rectangulaires : Edouard Snaudaine semble à peine sorti de l’adolescence.

Pourtant, sous ses airs chétifs et son aspect nonchalant, Edouard est un homme brillant. C’est ce décalage entre le physique résolument banal du jeune homme et la vivacité exceptionnelle de son esprit, qui avait décidé Laura Poytra, fondatrice de l’agence NSA (Nous Savons Avant) à l’embaucher comme consultant.

Cette petite boîte, vestige de l’âge d’or des détectives, est le trésor de Laura. Nichée au dernier étage d’un vieil immeuble en plein cœur de Saint-Etienne, l’agence semble sortie d’un autre siècle. De même, sa fondatrice paraît revenir du passé. Ses cheveux blonds, remontés en un chignon flou dont s’échappent quelques mèches folles, forment comme un halo de lumière autour de son visage diaphane. Ses traits sont fins et ses manières douces, son physique rappelle celui des muses de Botticelli. Cette dernière avait toujours travaillé seulement à l’aide d’archives et de vieux annuaires, empilés à même le sol de son bureau. Cependant, malgré ses efforts, elle savait qu’elle ne pouvait plus enquêter sans l’aide de moyens plus modernes. C’est pourquoi elle avait eu besoin de recruter un spécialiste de l’informatique.

Le travail du jeune homme avait dépassé les espérances de Laura : armé d’un ordinateur, Ed était capable d’accomplir des prouesses. Adultère, être cher disparu, ami menant une double vie : aucune des affaires confiées à l’agence NSA ne restait irrésolue. Petit à petit, la fascination que Laura éprouvait pour Edouard évoluait, et ce dernier puisait sa force dans l’admiration qu’il lisait dans les yeux de la jeune femme. Un soir, alors qu’ils se félicitaient de la qualité du duo qu’ils formaient suite au dénouement d’une énième enquête, Edouard oublia sa timidité, s’avança vers Laura et l’embrassa. Ce baiser scella le début de leur amour.

Mais cet état de grâce ne dura pas. De plus en plus confiant en ses talents d’informaticien de génie, Edouard commença à hacker des systèmes informatiques confidentiels contenant des informations sensibles pour le grand public, qu’il publiait aussitôt sur son site personnel.

Lorsque Laura lui reprochait de mettre en danger l’agence et leur couple, il lui rétorquait que son seul objectif était de « dire au public ce qui était fait en son nom et ce qui était fait contre lui ». Les répercussions de ses actions ne se firent pas attendre : menaces de ceux mis en danger par les révélations d’Edouard, activité surveillée de près par les pouvoirs publics, harcèlement et intimidations de ses détracteurs… Laura n’en pouvait plus : elle le quitta.

La réaction d’Edouard fut aussi désespérée que violente : il pirata le compte Facebook de la jeune femme pour y publier des messages obscènes et des photos intimes, si bien que cette dernière perdit un grand nombre de ses relations. Créateur du site internet de l’agence, il le supprima et le remplaça par les coordonnées des détectives concurrents. Au bout des quelques semaines qu'il fallut à l'agence pour découvrir la supercherie, trop de clients avaient déjà été perdus : la NSA fit faillite peu après l'incident

La jeune femme ainsi que l'agence NSA décident de porter plainte contre Edouard.

Le Procureur en charge de l'affaire décide de poursuivre Edouard Snoudaine sur les fondements des articles 226-4-1 (usurpation d'identité en vue de porter atteinte à l'honneur de la personne), 226-22 (divulgation de données à caractère personnel) et 323-1 du Code pénal (intrusion dans un système informatique).

***Par une plaidoirie aussi éloquente que juridiquement fondée et d’une durée maximale de dix minutes, vous défendrez en tant que Procureur de la République les intérêts du Ministère Public, et en tant que défendeur, ceux d’Edouard Snaudaine.***